

### **Les conflits régionaux et le rôle de l'ONU**

Renforcer les opérations des Nations-Unies afférentes à la sécurité collective, grâce aux missions d'établissement et de maintien de la paix, tel est un des domaines où le Canada devrait contribuer le plus à améliorer la sécurité internationale au cours de la prochaine décennie. La trêve intervenue dans le conflit irano-irakien, le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et la transition vers l'indépendance qui s'opère en Namibie sont autant d'événements ayant montré que les superpuissances sont maintenant plus disposées à soutenir les opérations de l'ONU; or, aucun pays n'est mieux placé que le Canada, vu son expérience inégalée des missions de maintien de la paix, pour promouvoir l'adoption des mesures nécessaires afin d'institutionnaliser véritablement les efforts dans ce domaine.

Les conflits régionaux et le rôle de l'ONU ne sont pas des questions secondaires. La majorité des 22 millions de personnes ayant perdu la vie à cause de la guerre depuis la fin du second conflit mondial sont mortes au tiers-monde, où les systèmes internationaux pourraient maintenant faire toute la différence. S'ils ne sont pas renforcés, en même temps que s'opéreraient les changements économiques nécessaires et que serait fournie l'assistance voulue pour attaquer les causes fondamentales de ce fléau, il faudra s'attendre à d'autres guerres, toujours plus dévastatrices et plus meurtrières, dont les effets se répandraient jusque dans nos propres vies, sous la forme de nouvelles armes, du terrorisme, des marées de réfugiés et de désastres environnementaux. Outre qu'il s'est distingué au chapitre du maintien de la paix et qu'il siègera au Conseil de sécurité en 1990, le Canada a acquis beaucoup de crédibilité en ce qui concerne les problèmes du tiers-monde grâce à ses programmes d'aide relativement généreux. S'il faisait marche arrière en continuant de réduire ces programmes, il infirmerait sensiblement sa capacité de contribuer au renforcement de la sécurité.

À moins que le monde saisisse et exploite au maximum l'occasion qui lui est maintenant offerte, les années 1990 seront aussi, fort probablement, une décennie de prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est censé être reconduit en 1995, et beaucoup pensent que le sort du régime de non-prolifération dépendra désormais d'un endiguement beaucoup plus prononcé de la «prolifération verticale» par les États déjà dotés d'armes nucléaires. Une interdiction complète des essais semble maintenant essentielle, et la démarche progressive que le Canada suit actuellement pour arriver à cet objectif risque d'échouer. De graves problèmes de prolifération